

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot

se paient d'avance
Annonces... 25 c. a
Réclames... 50 c. —

M. Havais, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annou-
ces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
se paient d'avance.
TROIS DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11
fr., Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'a-
bonnement
en bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

AVIS

Le Journal du Lot, très-répondant et le
seul du département paraissant trois
fois par semaine, publie les annonces
judiciaires et administratives à 3 cen-
times la ligne de 45 lettres et au-des-
sus. Il imprime, au même taux, les
placards judiciaires.

Cahors, le 14 Mars 1872.

Tous les journaux et toutes les correspon-
dances confirment la bonne nouvelle d'un retour
longtemps inespéré de M. Thiers à des idées de
modération et de conciliation.
M. Thiers se serait-il décidé à gouverner do-
minant avec la vraie majorité, soit qu'il ait vu
maintenant l'Assemblée ne reculerait plus et
accepterait une nouvelle démission de sa part,
soit qu'il ait compris qu'il s'éloignait trop de ses
opinions anciennes, sur les conditions du gou-
vernement parlementaire ?

On entend faire l'une et l'autre interprétation,
à l'occasion de l'accord réalisé sur le projet de loi
Victor Lefranc. Mais ce qui paraît être la vérité
c'est que M. Thiers a engagé avec la Prusse des
négociations importantes relatives à la libération
du territoire, et que, par suite de ces négociations,
un énorme emprunt aurait lieu prochainement,
au lieu d'attendre, comme on le croyait, jusqu'au
mois de septembre ou d'octobre.

Dans cette situation, pour obtenir des conces-
sions de la Prusse aussi bien que pour réussir
une opération financière colossale, il est indis-
pensable de présenter à la France et à l'Europe
un Gouvernement aussi uni que possible à la
majorité de l'Assemblée nationale.

Si telle est, en effet, la pensée de M. Thiers,
il trouvera la majorité tout à fait disposée à le
seconder; et ce ne sera pas la faute de l'Assem-
blée si les meilleures et les plus grosses consé-
quences ne sortent pas d'un rapprochement qui
serait incomplet s'il ne donnait pas définitive-
ment au pays un gouvernement régulier, con-
servateur et chrétien.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 12 mars.

L'entrevue qui devait avoir lieu hier matin entre
M. Thiers et les délégués de la commission du projet
Lefranc, n'a pu avoir lieu qu'à quatre heures de
l'après-midi. Les délégués ont communiqué à
M. Thiers le rapport dont quelques termes ont été,
me dit-on, modifiés d'un commun accord. Le diffé-
rend est aujourd'hui considéré comme arrangé. Le
ministre de l'intérieur avait déjà déclaré, à une heure,
dans la réunion de la commission, que le gouver-
nement ne ferait de l'adoption du projet, ni une
question gouvernementale, ni une question ministé-

rielle. La commission doit se réunir aujourd'hui vers
deux heures, après la réunion des bureaux, pour
recevoir de ses délégués communication des explica-
tions échangées hier soir entre eux et le président
de la République. On a dit hier que la commission
consentait à viser dans son projet, les décrets cons-
titutifs du gouvernement actuel, et que, de son côté,
M. Thiers renonçait à l'article 2. Les renseignements
de ce matin font pressentir une autre base de tran-
saction; ce sont les termes du rapport de M. Gri-
vard qui, en donnant toute satisfaction au gouverne-
ment, lui auraient permis d'accepter le projet de la
commission, et auraient ainsi amené un arrangement
désiré de tous les côtés. Cette heureuse solution n'a,
du reste, rien d'imprévu. Samedi soir, à la réception
de la présidence, on avait entendu M. Thiers dire
à M. de Kerdel, qui est un des membres de la ma-
jorité de la commission : « Abandonnez quelque
chose, j'en ferai autant de mon côté. »

Hier, avant son entrevue avec les délégués de la
commission du projet Lefranc, le président de la
République a parlé longuement devant la commission
du budget sur les dépenses supplémentaires du bud-
get de la guerre, qui s'élèvent à une somme assez
ronde, mais dont le chiffre n'aura étonné personne.
Ces dépenses figureront dans le budget de liquidation
auquel devra faire face le prochain emprunt. On ne
croit pas que cet emprunt puisse être conclu avant
cinq ou six mois, et l'on ne suppose pas qu'il puisse
être au-dessous de 6 à 700 millions.

Le président de la République ira aujourd'hui à
Paris rendre visite au prince et à la princesse de
Galles.

On assure que M. Thiers a résolu d'aller résider
à Paris, au palais de l'Élysée, pendant les quelques
semaines de vacances que l'Assemblée se donnera à
la fin de ce mois, à cause de la session des conseils
généraux. Le nombre des députés qui font partie
de ces conseils est, dit-on, de deux cent cinquante
environ, dont quarante-sept sont présidents.

La nouvelle donnée ce matin par le Siècle de la
découverte d'un complot bonapartiste et d'arrestations
qui en auraient été la conséquence n'est pas confir-
mée.

On dément le bruit de la démission de M. de
Larcy.

Quelques mesures militaires ont été prises vendredi
et samedi du côté de la frontière Suisse, principale-
ment au fort de Bellegarde, en prévision d'une ten-
tative des meneurs de l'Internationale et des partisans
de la Commune réfugiés à Genève. Aucune tentative
n'a eu lieu.

Le dossier des condamnés pour l'assassinat des do-
minicains d'Arcueil a dû être transmis aujourd'hui à
la commission des grâces. Il y a trois condamnés à
mort.

Vous savez que le droit différentiel de pavillon
n'est pas appliqué à l'Espagne. J'apprends que les
îles Canaries sont aussi admises à bénéficier de cette
exception.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 9 mars.

La discussion sur la retraite de M. Pouyer-
Quertier s'est terminée par l'ordre du jour pur
et simple.

M. Pouyer-Quertier a exposé que sa déposition
avait été mal traduite par les journaux. Il a
déclaré qu'il était ennemi du système des
virements et des mandats fictifs; mais il a sou-
tenu qu'il avait dû, suivant sa conscience, pro-
tester de l'innocence de M. Janvier de La Motte
au point de vue criminel, attendu que ce sys-

tème déplorable avait été longtemps autorisé.

M. Dufaure a reproché à M. Pouyer-Quertier,
de ne pas avoir exposé dans les mêmes termes
sa façon de penser au sein du ministère.

Du reste, le fait important de la séance a été
le discours de M. de Guiraud, qui au lieu de
faire une simple interpellation, a entrepris une
critique spirituelle et parfois très-mordante con-
tre la politique de M. Thiers.

Voici l'analyse de ce discours :

M. de Guiraud a commencé par dire que
la démission d'un ministre est un fait qui doit ap-
peler l'attention de la Chambre.

Il lui semble qu'il y a des considérations à faire
valoir dans l'état constitutionnel mal défini où nous
vivons. Deux systèmes de gouvernement sont en
présence. D'après un de ces systèmes, il faut qu'un
ministère soit homogène, solidaire, et lorsqu'il y a
dans ses rangs une démission, elle entraîne celle
du cabinet entier. (Bruit. — Parlez !) Il y a un
second système, celui qui a été inauguré par l'Em-
pire en 1852. D'après ce système, les ministres pa-
raissent isolément devant le Parlement; il n'y a
pas de politique ministérielle.

Eh bien ! les circonstances présentes font que
nous devons nous demander sous quel régime nous
vivons. On a fait une Constitution dite « Consti-
tution Rivet : » depuis ce moment le ministère s'est
modifié grain à grain. (Rires et bruit). On en vient
donc demander au gouvernement si sa politique se
personnifie purement et simplement dans le chef
de l'Etat; alors quelle différence y a-t-il entre ce
régime et la Constitution de 1852 ? (Rires et ap-
plaudissements). Cela serait un malheur. Il n'y a
pas de cabinet, pas de ministère et par conséquent
pas de majorité parlementaire. (Très-bien !) Encore
une fois, c'est un malheur.

Et lorsque l'on demande la cause du malaise et
de l'inquiétude qui existe dans le pays, il faut
chercher cette cause dans les faits que l'orateur
vient d'énumérer, et non ailleurs. Il ne faut pas
exagérer ce malaise, mais enfin il existe. (Oui !
oui !) Il ne provient pas de notre état provisoire;
c'est une erreur de le croire. Il provient de ce que
nous sommes dans le faux. (Mouvement). Nous
appliquons à rebours la fameuse maxime : « Le
roi règne et ne gouverne pas. » (Rires.)

Autrefois le roi régnait et le Parlement gouver-
nait. Aujourd'hui la Chambre est souveraine, nul
ne le conteste, elle règne; mais celui qui gouverne,
c'est le roi. (Bruit prolongé à gauche). L'orateur
veut parler qu'avec le plus profond respect du chef
du pouvoir, qu'il assimile au roi. (Nouveau tumulte
à gauche).

Cet état de choses n'est bon ni pour la Chambre
ni pour le Gouvernement. La Chambre a trop
abdiqué; en n'insistant pas pour obtenir un mi-
nistère homogène, un ministère qui s'appuierait
sur la majorité, la Chambre partage la responsa-
bilité d'une politique qu'elle n'inspire jamais et
qu'elle n'affirme pas toujours. (Très-bien ! très-
bien !) Et cependant elle en porte la responsabilité
devant le pays. (Nouvelle approbation).

Pour le gouvernement, cet état de choses est
plus mauvais encore. Le gouvernement est en l'air.
(Mouvement). Le gouvernement est amené, pour
se fortifier, à réclamer des lois répressives qui ne
lui serviront de rien. Le gouvernement est faible.
Pourquoi ? Qu'on y réfléchisse, où puiserait-il sa
force ?

Ce n'est pas dans la tradition, comme il arrive
dans les monarchies; ce n'est pas dans l'assentiment
de tous et le respect de la loi, comme dans la ré-
publique américaine. Il ne puise sa force que dans
l'Assemblée. (Très-bien ! très-bien !) Plus l'Assem-
blée sera forte, plus le Gouvernement sera fort.
Et pour que l'Assemblée soit forte, il faut qu'elle
contienne une majorité.

Eh bien ! le gouvernement, loin de chercher à
affermir et à augmenter la majorité qu'il avait la
bonne fortune de rencontrer, parait l'avoir consi-
dérée comme un obstacle. A Bordeaux, il avai-

avec lui 500 voix avec lesquelles il aurait pu tout
faire, même la République. (Applaudissements et
rires). Mais il a cherché à l'amoinrir, et il s'est
condamné ainsi à manoeuvrer sur un terrain mou-
vant et sans sécurité.

Le Gouvernement a eu un autre tort, celui d'a-
voir une politique séparée et distincte de celle de
l'Assemblée. Je ne juge pas cette politique, dit
l'orateur, et je la condamne encore moins. Je dis
que c'est un malheur qu'elle soit distincte de celle
de l'Assemblée. Les caractères de cette politique
gouvernementale se rencontrent dans les discours
officiels du gouvernement, ou dans ses discours fa-
miliers (bruit à gauche); si vous aimez mieux,
dans la correspondance de ses amis. (Hilarité).

Le gouvernement a voulu gouverner avec tous
les partis; et se les concilier, c'était se réduire à
l'impuissance. Pour la conciliation, vous voyez où
nous en sommes. Les partis sont aussi divisés que
jamais, même divisés contre eux-mêmes. (Bruit)
Quant au gouvernement, il fait des ministères non
homogènes, où il essaie de réunir tous les partis et
qui aboutissent à ce que vous voyez.

L'autre caractère de cette politique est celui-ci :
Le gouvernement a voulu fonder la République. Eh
bien ! savez-vous à quoi il est arrivé ? Il est arrivé,
après un an de travail, à rendre impossible et la
monarchie et la république. (Hilarité prolongée et
bruit).

La république est impossible, parce que le gou-
vernement a mécontenté, effrayé, aliéné les conser-
vateurs. Or, la république est impossible sans les
conservateurs; car la république contre les conserva-
teurs, c'est la république contre les conservateurs, et
vous savez comment elle s'appelle et comment elle
finit. (Applaudissements prolongés).

Quant à la monarchie, elle est devenue infiniment
plus difficile. (Ah ! ah ! à gauche). Car le
gouvernement ne cesse de montrer que toutes ses
sympathies sont pour la république. Il groupe ainsi
pour le moment autour de lui, autour de ce mot,
tout un personnel qui tourne à tous les vents et qui
n'est qu'un appui instable. C'est un terrain mouvant
sur lequel on ne peut rien fonder.

Le gouvernement ayant rendu impossible tout ce
qui paraissait d'abord comme l'ancre de salut, que
reste-t-il ? (On crie : Pas grand-chose ! — Rires).
Le provisoire actuel. (Voix : « Il y a l'Empire ! »
Autre voix : « On a prononcé sa déchéance ! ») Il
n'y a, dit l'orateur, que le provisoire actuel; et pour
qu'il dure, il faut un ministère homogène, respon-
sable, parlementaire, s'appuyant sur la majorité. Il
faut que le gouvernement ressaisisse la majorité ou
que la majorité ressaisisse le gouvernement. (Ap-
plaudissements).

Fin de la séance du 12 mars.

Le projet allouant une pension à la veuve du
général Clément Thomas, a été adopté, sans
qu'il ait été question d'une pension à la veuve
de Gustave Chaudey.

Nous tenons à reproduire, d'après le Journal
officiel, le texte même des paroles prononcées
par l'honorable général Changarnier, à l'occasion
de l'incident rapporté dans notre dernier nu-
mero.

M. le général Changarnier. Messieurs,
lorsque mon honorable et vaillant ami, le général
Ducrot, nous a dit que deux de nos collègues
étaient malveillants pour la majorité et ignorants
des conditions de la vie en compagnie respectable...
(Vive approbation à droite), cette révélation surpre-
nante irrita quelque peu l'Assemblée; aujourd'hui,
nous sommes plus calmes, et vous me permettrez
de solliciter de vous l'amnistie du dédain pour des
méfaits dont il n'est pas utile de prolonger le sou-
venir. (Oui ! oui ! — Très-bien ! très-bien ! — Ap-
plaudissements.)

Si vous daignez tenir compte de mes conseils res-
pectueux, vous passerez à l'ordre du jour, et vous

reprenez le cours de vos travaux, sans poursuivre une vengeance dont vous n'avez pas besoin. (Très bien ! très bien ! — Applaudissements prolongés à droite et à gauche. — Aux voix ! aux voix !)

Revue des Journaux

Liberté.

M. de Guiraud a dit d'excellentes choses; il a fait à M. Thiers de justes reproches, et plusieurs des traits qu'il a lancés, d'une main sûre, à l'illustre homme d'Etat, l'ont certainement atteint.

Quand il l'a blâmé d'avoir, par ses tâtonnements, ses hésitations, l'instabilité de sa politique, ses perpétuels soubresauts de la gauche à la droite et de la droite à la gauche rendu la monarchie difficile, infiniment plus difficile qu'au début, et la République impossible, certes, il a exprimé là des appréhensions qui sont dans tous les cœurs, et qui correspondent malheureusement à l'état d'incertitude et de malaise où nous sommes réduits à vivre.

Journal de Paris

Il s'est passé au cours de la discussion relative à l'Internationale, un incident qui mérite d'être relevé, comme donnant la mesure exacte de la portée politique des chefs du parti républicain et témoignant de la justesse de leurs vues en fait de politique extérieure. On se rappelle certainement que M. Henri Martin s'est cru obligé de monter à la tribune pour expliquer comment il avait pu être amené à prodiguer à l'Internationale, lors de son origine, les marques et les témoignages de sympathie.

M. Henri Martin revient dans le Siècle, sur sa confession :

« Je rêvais, dit-il, en substance, la confédération des nations d'Europe, basée sur la conciliation de la France et de l'Allemagne, et j'avais été frappé dans les comptes-rendus que les journaux ont publiés des séances de l'Internationale, bien moins des idées économiques qui s'y trouvaient développées que de l'idée politique de l'association des diverses patries européennes restant distinctes et indépendantes dans leur fraternité. »

M. Henri Martin aurait pu ajouter que toute la presse démocratique faisait alors le même rêve que lui. Il a fait son mea culpa personnel avec beaucoup de candeur, mais il aurait pu faire tout aussi bien, en même temps, celui de son parti. Car ce que M. Henri Martin pensait ou rêvait en 1864, son parti le pensait ou le rêvait comme lui, et, ce qu'il écrivait, les journaux de son parti l'écrivaient aussi. Les homélies humanitaires sur la fraternité des peuples et sur les nationalités remplissaient, vers 1864, toutes les colonnes des journaux démocratiques.

Pendant que les publicistes et les hommes d'Etat du parti démocratique rêvaient à des impossibilités ou à des chimères, la presse, au-delà du Rhin, donnait un libre cours aux sentiments d'animosité que la nation allemande n'avait cessé de nourrir, depuis 1815, contre nous. Il faut avouer que le parti démocratique, représenté par ses hommes d'Etat et par ses publicistes, était bien avisé, bien prévoyant et bien inspiré.

France

Le rapport de M. Ducarre « sur le rôle de l'Internationale dans l'insurrection du 18 mars, » est un des plus instructifs de l'enquête. D'après l'honorable député de Lyon, la Commune de Paris et celle de Lyon, qui s'est établie dès le 4 septembre, n'ont été que des sections de l'Internationale. Voici un passage qui n'aurait pas échappé à l'attention de M. Tolain, s'il avait lu ce rapport :

« Dans tous les mouvements que nous venons d'indiquer (l'insurrection du 18 mars et ses contre-coups en province), on trouve invariablement seuls, du côté de la loi, l'administration, la magistrature et l'armée; partout les municipalités sont paralysées, s'abstiennent ou sont complices; partout la garde nationale obéit à un comité central auquel, dit un déposant de Bordeaux, les candidats au grade d'officier doivent jurer une obéissance aveugle. Mais partout aussi ce mouvement dit communal c'est-à-dire exclusivement d'intérêt local, est dirigé, commandé par des étrangers à la localité; tous se disant membres de l'Internationale, tous porteurs des délégations de l'Internationale. »

Plus loin, M. Ducarre ajoute :

« ... L'Internationale a donné partout la main à l'invasion prussienne. A Lyon, à Marseille, dans tous les grands centres, le mot d'ordre a été celui de la place Corderie, à Paris, pendant le siège. — Que nous importent les Prussiens du dehors ? Nous nous réservons pour les Prussiens du dedans. Dans toutes nos défilées et nos ruines, les adeptes de l'Internationale n'ont vu que la disparition de toute force de résistance et la possibilité d'appliquer leurs doctrines. »

Le rapporteur cite une lettre fort curieuse de M. Challemel-Lacour, envoyé à Lyon, comme préfet du Rhône, par le gouvernement du 4 septembre et accepté par la Commune à titre seulement de délégué du gouvernement provisoire.

Dans cette lettre, en date du 13 septembre, le malheureux préfet raconte à son ami Delescluze les mille contrariétés de sa position :

« Depuis cinq heures du matin, et il est dix heures du soir, je suis occupé, obsédé, importuné, et savez-vous ce qui m'occupe ? Ce ne sont pas les Prussiens, ce n'est pas la défense de Lyon; non, c'est de m'ingénier à empêcher à tout prix une collision entre tout le monde (républicains compris) et une bande qui s'est emparée de la préfecture et qui fait mille sottises, menaçantes, irritantes, et sans aucun résultat. Cette bande, c'est l'Internationale, de Lyon, composée de ce qu'il y a de pire dans le mauvais, que l'invasion ne touche guère, que la République n'émeut pas du tout et qui s'en vante. »

En constatant que cette « bande » qui s'est emparée de la préfecture rend impossible l'organisation de la défense, M. Challemel-Lacour a beau qualifier de drôles ceux qui la composent; il n'en est pas moins vrai que ces drôles sont restés les vrais maîtres de Lyon pendant dix mois.

INFORMATIONS

Divers préfets, appelés d'abord à Versailles et revenus dans leurs départements, ont fait savoir aux rédacteurs ou aux propriétaires de journaux réputés impérialistes, qu'ils eussent à s'abstenir sous peine de suspension. L'autorité préfectorale aurait invoqué les droits que confère au gouvernement l'état de siège.

(Ordre)

Mazzini vient de mourir à Pise.

Voici une curieuse lettre écrite par Garibaldi à M. de Bismarck, qui l'avait félicité de ses succès en Italie. L'alliance italo-prussienne de 1866, était déjà en germe dans cette lettre :

« Monsieur, j'ai été profondément touché de votre lettre; vos paroles sont aussi bonnes qu'humaines. Oui ! nous sommes des frères ! Les Allemands et les Italiens, divisés depuis tant de siècles par l'égoïsme des puissants, doivent réunir leurs efforts pour s'entraider mutuellement; qu'ils aient aujourd'hui un cœur, une volonté, puisqu'ils ont à affronter les mêmes luttes pour se rendre indépendants des influences étrangères. L'unité, voilà le plus grand besoin, autant pour l'Allemagne que pour l'Italie. Guillaume, voilà votre mot d'ordre; le notre restera Victor Emmanuel. »

G. GARIBALDI.

Les garibaldiens crient: vive Guillaume! les radicaux crient: vive les garibaldiens! donc les radicaux crient: vive Guillaume!

Les renseignements qui arrivent de Bréda nous représentent le comte de Chambort comme y vivant le plus paisiblement du monde. L'affluence des visiteurs ne cesse point, mais ne donne lieu à aucun des incidents ni des désordres qui ont signalé le passage de la petite cour à Anvers. Les autorités civiles et le clergé catholique se sont d'ailleurs comportés envers le prince avec la plus parfaite discrétion et de manière à ne froisser les susceptibilités d'aucune partie de la population.

Le comte de Chambort a retenu pour cinq ou six semaines les appartements qu'il occupe à l'hôtel de la Couronne.

Il résulte d'avis de Berlin, venant de bonne source, que le prince Frédéric-Charles avait

pour mission, à Rome, de solliciter l'influence du Pape en vue de l'apaisement des catholiques allemands. D'après le même avis, le Pape aurait refusé d'employer son influence dans cette affaire.

Les dépêches de Pesth, donnent comme certain que le ministère hongrois a résolu de repousser les demandes du gouvernement français relatives aux modifications du traité de commerce austro-français.

On assure que le ministère autrichien à Vienne a pris une détermination analogue.

Le Mexique traverse, en ce moment, une nouvelle crise révolutionnaire, la plus redoutable qui ait encore menacé le pouvoir du président Juarez. Les dernières nouvelles laissent l'insurrection maîtresse de la plupart des Etats et se propagent rapidement dans les autres. Tout n'est pas dit, cependant. Fidèle au système qui lui a tant de fois réussi, Juarez a concentré ses forces à proximité de la capitale, et c'est dans une bataille générale que se jouera la partie définitive.

Savez-vous ce que la garde nationale de Paris a coûté pendant la guerre ? 760 millions tout compris : les trois quarts d'un milliard.

Le Journal de St Pétersbourg, organe officiel du cabinet Russe, publie un article très important au sujet de la déposition de M. Thiers dans l'enquête du 18 mars. Cet article mérite d'être connu dans son entier :

« Nous constatons avec plaisir la parfaite loyauté et la parfaite convenance avec lesquelles M. Thiers a apprécié l'attitude bienveillante du cabinet impérial envers la France. Cette attitude a été très nettement caractérisée par les paroles que M. Thiers dit avoir recueillies de la bouche de S. M. l'empereur: La Russie ne ferait pas la guerre pour la France, mais elle l'aiderait de toute son influence à sortir de la crise terrible où elle se débattait. »

M. le Président a reconnu que cette parole a été loyalement dégagee. Tout ce que pouvait faire le cabinet impérial, c'était d'ouvrir la voie aux négociations de paix. Il en a pris l'initiative, et son exemple a été suivi par les puissances neutres. Si, à ce moment, la paix avait été conclue, il est probable qu'elle eût été moins onéreuse pour la France.

Nous ne pouvons toutefois nous empêcher de regretter les restrictions purement hypothétiques dont M. Thiers a accompagné cet hommage rendu aux bonnes intentions de la Russie. Pourquoi ces suppositions d'alliance ou du moins de liens existant entre la Russie et la Prusse? Pourquoi cette distinction entre les relations de famille et les sentiments de la Société russe? Puisque M. Thiers avoue lui-même n'avoir aucune certitude à cet égard, il nous semble qu'il aurait mieux fait de ne point mentionner ces conjectures, qui jettent le doute sur une situation en elle-même très nette.

Tout a été dit sur les relations de la Russie avec la Prusse. Elles sont claires comme l'évidence parce qu'elles sont basées sur des intérêts positifs qui ne sont un secret pour personne. Ces intérêts, la géographie les a créés, l'histoire les a confirmés, — la fausse politique du second empire français en a accru la solidité. Ils imposaient à la Russie l'attitude de neutralité qu'elle a observée. Ce sont eux qui ont donné à cette neutralité une signification favorable à la Prusse, et par conséquent désavantageuse à la France.

Ces vérités sont pour ainsi dire mathématiques. Il ne servirait à rien de les méconnaître ou de les dénaturer.

La politique du cabinet impérial a été strictement basée sur les intérêts évidents de la Russie, par conséquent le gouvernement n'a pas pu être en désaccord avec le pays. Cela n'empêche nullement les sympathies marquées pour la France que M. Thiers a trouvées dans la société russe. Ces sympathies datent de loin. Elles ont naturellement dû s'accroître par le spectacle des malheurs inouïs qui s'abattaient sur la nation française. L'humanité seule suffit pour justifier ce sentiment. Mais M. Thiers ne peut pas ignorer que la politique se règle sur les intérêts des peuples et non sur les sentiments.

Si les sympathies qu'il signale de la part de la société russe n'ont pas pu s'appuyer sur la solidarité des intérêts, c'est que la politique du second empire français n'a pas voulu ou n'a pas su comprendre cette solidarité.

Mais ce que M. Thiers constate très-lament, c'est que, dans la situation donnée, le cabinet impérial a fait tout ce dépendait de lui pour concilier ces intérêts et ces sentiments.

Il ne pouvait pas faire davantage, et comme homme d'Etat, M. Thiers ne pouvait pas s'attendre à plus.

L'enquête du 18 mars.

Le 4 septembre a été le principe, le jour de départ logique du 31 octobre, du 22 novembre, du 18 mars,

Cette vérité n'est plus discutable; elle est plus contestée. Tous les jacobins, les blquistes, les membres de l'Internationale, révolutionnaires de toute couleur, avaient l'égard des gouvernants issus de la révolution du 4 septembre, un argument sans réplique: « Puisque vous êtes au pouvoir, pourquoi n'êtes-vous pas à la place de ceux qui ont été au pouvoir, auraient l'idée fixe de s'en emparer. Le système républicain n'est préconisé par les ambitieux de toutes sortes que dans un but. »

Le pays paie les frais de ces assauts continus; mais les révolutionnaires y font leurs affaires. Tant pis pour la France si elle les laisse se livrer à leur industrie à ses dépens! Dès le 4 septembre, ce n'est plus la guerre aux Prussiens qui reprend son cours; c'est la révolution à l'intérieur qui commence.

« Écoutez le rapporteur : Dès le 4 septembre on cassait des conseils municipaux nommés pourtant depuis trois semaines. On ne faisait pas grâce aux plus libéraux, ceux même qui avaient été choisis en opposition à l'empire. On les remplaçait par des commissions de signées par les clubs et les réunions populaires. On agissait de même à l'égard des administrations départementales; on plaçait les préfets sous la surveillance des comités de défense c'est-à-dire du pouvoir qui devait les surveiller toujours et parfois les dominer; puis on dissolvait les conseils généraux. »

Puis, au moyen de la garde nationale, dont les cadres avaient été constitués révolutionnairement on eut une force permanente à la disposition des meneurs. A l'aide des clubs et des manifestations on réclamait les mesures de salut public. En fait l'autorité était descendue dans la rue.

Il suffit à chacun d'interroger sa mémoire pour attester combien ce tableau de la France après le 4 septembre, est exact. Ajoutons-encore quelques traits pleins de vérité : Les relations des clubs entre eux furent permanentes, continues. Lyon, Saint-Etienne, Grenoble etc., avaient des délégués appointés sur les budgets municipaux, qui allaient d'une ville à l'autre et se mettaient en communication avec Albert Richard, Cluseret, Gaston Crémieux et tout le personnel démocratique.

La ligue du Midi se constituait par la fédération des Communes de Lyon, de Marseille, de Grenoble (quand la Patrie a dit cela, on lui a fait un procès) la ligue du Sud-Ouest, dont le centre était à Toulouse, embrassait les villes de Bordeaux, Toulouse, Agen, Périgueux, etc. Chacune de ces ligues avait son budget, ses moyens d'action, et prétendait ne relever que d'elle-même.

Les relations intimes nouées entre les villes dédées par les ligues du Midi et du Sud-Ouest, ont fait croire un moment aux hommes du 18 mars qu'ils trouveraient assez d'appui pour faire proclamer partout la Commune.

Les insurgés du 18 mars avaient fait, pour tuer les soldats français et les habitants inoffensifs. « une invention infernale. » On lit page 249 :

Un membre. — Avez-vous connaissance d'instruments destinés à empoisonner avec l'acide prussique dans un petit tuyau en caoutchouc ? M. le colonel Gaillard. — Oui, c'est la dent du serpent avec tous ses éléments; il y a un petit ressort qui doit faire jaillir le venin et le faire pénétrer.

Un membre. — J'ai vu l'instrument; c'est une boule en caoutchouc, une sphère armée d'une épingle en or, très courte et creuse; c'est le crochet du serpent à sonnettes. Quand on appuie cette épingle sur le corps. Il se fait dans l'intérieur de la sphère en caoutchouc une pression qui fait sortir la liqueur par le conduit de l'épingle; c'est de l'acide prussique. Deux jeunes gens s'étaient chargés de fabriquer deux litres de cet acide, à condition qu'on ne les em-

verrait pas aux remparts. On a dit qu'il avait été fait 20,000 de ces instrumens.

Tout le monde sait que le Mont-Valérien aurait rendu l'insurrection presque invincible. Il est établi par de nombreux et irrécusables témoignages qu'il a fallu supplier M. Thiers jusqu'à 2 heures du matin, pour le décider à ne pas faire évacuer ce fort. Il avait donné l'ordre, et c'est avec la plus grande peine qu'on a pu le ramener à réparer cette faute incalculable. Voici une preuve dans le registre-journal du commandant de la forteresse du Mont-Valérien :

18 mars. — Dans la nuit, le colonel Potier reçoit de son général de brigade, général Daudel, l'ordre de se replier sur Versailles avec les bataillons de son régiment. Le général le prévient qu'il ne devra rester au mont Valérien que les chasseurs. Le départ pour Versailles des troupes qui n'ont pas pactisé avec le désordre détermine cette regrettable mesure. La forteresse du mont Valérien se trouve ainsi abandonnée à la garde d'une troupe sans armes et indisciplinée.

L'ordre donné par M. Thiers était donc doublement fatal. D'une part, il livrait à l'émeute la grande forteresse qui domine Paris et qui commande la route de Versailles; d'un autre côté, il la livrait avec deux bataillons de soldats détestables, indisciplinés, déjà compromis, et faisait cadeau à la Commune non seulement du mont Valérien, mais de 1,600 hommes de l'armée pour le défendre!

Cette double faute était si manifeste, si grave, que le commandant du fort prend sur lui la responsabilité de diminuer le danger en faisant partir ces dangereux soldats qui le lendemain eussent été à l'insurrection. On lit dans son registre-journal :

19 mars. — Le commandant du fort prescrit, sous sa responsabilité, aux chefs de bataillon Pallache et Bayard, commandant les 21^e et 23^e bataillons, de faire partir avec feuille de route tous les hommes de leurs bataillons en mesure d'être libérés. Puis il ordonne à ces chefs de bataillon de partir, le premier pour Evreux, le second pour Chartres.

Des officiers sont expédiés à Versailles au général en chef pour l'informer de ces mesures. Elles obtiennent son approbation. La nuit est difficile à passer.

C'est alors que le général Vinoy redoubla d'efforts pour que la forteresse fût réoccupée rapidement par des troupes sûres. Les insurgés pouvaient arriver au mont Valérien et s'y établir. Il était urgent d'y arriver avant eux. On y parvint, mais ce ne fut pas sans peine...

Le 20 mars à 9 heures du matin, la forteresse n'était plus gardée que par le poste d'entrée.

Un sergent de la garde nationale paraît et annonce que le comité de défense a ordonné l'envoi des bataillons des Ternes et des Batignolles, et qu'ils doivent arriver dans la journée.

A neuf heures et demie, un bataillon du 419^e régiment de Versailles paraît sur les glacis du fort. Son attitude est résolue. La situation est sauvée...

Oui, sauvée par tout le monde excepté par M. Thiers, qui avait failli tout perdre.

Mais citons encore. En vérité, ce qui suit est trop fort pour être passé sous silence.

M. le général Martin des Pallières dit :

Le 19 mars, vers dix heures du soir, l'amiral Jauréguiberry, le général Mariin des Pallières et M. Buffet furent délégués par une réunion de 150 députés environ présents à Versailles, afin d'obtenir de M. Thiers la réoccupation du Mont Valérien.

Ils trouvèrent le chef du pouvoir exécutif entouré de tous les généraux, etc., etc.

M. Thiers répondit qu'en raison de l'état moral de l'armée et de sa force numérique, il ne lui était pas possible d'accepter ces forts (du sud) et que quant au mont Valérien, on s'exagérât généralement son importance dans l'attaque ou la défense de Paris.

A minuit et demi, MM. les délégués durent quitter le conseil de guerre. Avant de partir, M. le général des Pallières s'adressant à M. le chef du pouvoir exécutif, lui dit : « Vous vous repentirez-toujours de votre vie de n'avoir pas fait réoccuper au moins le mont Valérien. »

Le chef du pouvoir exécutif demeura ferme sur les raisons précédentes, et la députation envoyée par la Chambre quitta la préfecture sans avoir rien obtenu de précis sur les deux premières demandes, et un résultat négatif sur la troisième.

Voilà donc complète et racontée par des témoins agissants, cette histoire du mont Valérien, qui a donné lieu, dans Paris, à des récits très divers, et qui a si vivement occupé le public, en raison de son importance capitale!

Dans sa déposition, M. Thiers dit, d'un ton suffisant et dégagé : « Je fis occuper le mont Valérien. » Nous savons comment.

On a parlé bien des fois des fanfaronnades, des mensonges officiels que M. Gambetta envoyait par pigeons aux malheureux assiégés de Paris. M. Vacherot dit à cet égard :

« Un jour, chez M. Ferry, maire de Paris, où il y avait grande compagnie, j'ai été retenu à déjeuner; on venait de recevoir des bulletins de Gambetta annonçant des victoires partout... » Je puis vous annoncer maintenant en confiance, me dit M. Ferry, que Bourbaki occupe Nancy. D'autres personnes le disaient aussi. C'est Gambetta qui envoyait ces bulletins.

(Patric).

Les correspondances d'Espagne s'accordent à montrer l'état déplorable où se trouve le pays. Le travail et les affaires sont partout en souffrance. La population supporte impatiemment le poids d'impôts dont le produit ne suffit pas pour tant à combler le déficit. Quant à la sécurité des personnes, il paraît qu'à Madrid même, elle n'est point assurée.

D'importantes résolutions, ont été prises par la commission qui est chargée de l'examen du projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures. Il a été décidé :

1^o Que tout travail serait interdit à tout enfant âgé de moins de dix ans.

2^o Que les enfants de dix à treize ans ne pourraient être employés que six heures par jour, depuis cinq heures du matin jusqu'à huit heures du soir.

3^o Tout travail de nuit est interdit pour tous les enfants âgés de moins de quinze ans et pour les femmes et les filles sans distinction d'âge.

Chronique locale

et méridionale.

AVIS

Nous prions instamment nos souscripteurs en retard, de vouloir bien acquitter le montant de leur abonnement en un bon de poste. Leur silence nous autoriserait à faire traire sur eux dans la quinzaine en leur faisant supporter les frais de recouvrement.

Commission départementale.

Séance du 7 mars.

Etaient présents : MM. Roques, Brugalières, Cambres, Teilhard et Laborie, secrétaire. M. de Verninac absent pour motifs acceptés par la commission.

M. Cambres, chargé par la commission départementale, dans sa séance du 20 janvier, d'écrire à Madame veuve Cavaignac, au sujet du buste du général, communique à la commission une lettre qu'il a reçue, datée du 4^e mars, par laquelle Madame veuve Cavaignac exprime sa reconnaissance au conseil général pour la résolution qu'il a prise; elle exprime en même temps la pensée que ce travail pourrait être exécuté par un artiste du département, laissant à la commission de permanence le soin d'apprécier sur qui peut se fixer le choix. La commission, adoptant l'avis de Madame veuve Cavaignac, désigne M. Calmon, artiste, à Cahors, pour exécuter le buste du général conformément au vote du conseil général, à la charge par M. Calmon de garder le travail pour son compte dans le cas où il ne répondrait pas aux désirs du Conseil général.

Conformément aux dispositions de l'article 78 de la loi du 10 août, Monsieur le Préfet adresse à la Commission départementale l'état détaillé des bordereaux de délégation et de mandats délivrés pendant le mois de février 1872. Le montant des bordereaux de délégation, à prendre sur les dépenses ordinaires s'élève, pour le mois de février à la somme de 121,000 fr., et sur les dépenses extraordinaires, à la somme de 40,000 fr.

Du bordereau joint, il résulte que le montant des dépenses mandatées dans le courant du mois de février, s'élève à la somme de 26,955 fr. 34 c. sur les sous-chapitres 1, 2, 4, 5, 9, 13 et 14 du budget, et à la somme de 20 fr. sur le sous-chapitre 3.

Conformément aux dispositions de l'article 86 de la loi du 10 août, vu les propositions de M. Favas, Agent-Voyer en chef, les délibérations de conseils municipaux et les procès-verbaux d'enquêtes, faites conformément aux dispositions de la loi du 3 mai 1841, la Commission approuve :

1^o Le projet de construction d'une partie du chemin vicinal ordinaire numéro 4, de la commune de Cornac.

2^o Le projet de rectification d'une partie du chemin vicinal ordinaire de 2^e classe, numéro 3, de Rassiell à la route départementale numéro 14, dans la commune de Trespoux et Rassiell.

3^o L'avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire, de 2^e classe, numéro 3, de la commune d'Albas.

4^o Les conclusions proposées par M. l'Agent-Voyer en chef, sur l'avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire, numéro 4, de la commune de Gintrac, lesquelles tendent à rattacher le chemin numéro 4, au chemin en cours d'exécution, sur la commune de Loubressac, et rejette la demande du conseil municipal, tendant à obtenir la rectification de ce chemin.

5^o Le projet de construction du chemin vicinal ordinaire, numéro 5, de la Commune de Calvignac, entre le pont du canal et la scierie de Bessac.

6^o Le projet de construction du chemin vicinal ordinaire, numéro 3, de la commune de Cours, conformément à la demande du conseil municipal de cette commune.

7^o Le projet d'achèvement du chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 22, de Cahors à St-Cirice, sur la commune de Cahors.

8^o Le projet de construction du chemin vicinal ordinaire numéro 2, de la commune de Felzins, des Junies à Bouillac, sur la commune de Felzins, et rejette la demande du conseil municipal de Felzins, tendant à réparer l'ancien chemin, la rampe devant monter, sur quelques points, à 0 m. 148 par mètre.

9^o Le projet de construction du chemin vicinal ordinaire de 4^e classe, numéro 1, de la commune de St-Jean-Lespinasse.

10^o La modification demandée par les habitants de Quissac au ramblai compris entre les profils 5 et 9, dont la plus grande hauteur ne devra plus avoir que 0 m. 30 centimètres.

11^o Le projet de construction du chemin vicinal ordinaire numéro 8, de la commune de Montredon, en donnant satisfaction à la demande du conseil municipal, qui demande l'exécution en suivant le tracé rouge du plan présenté par MM. les Agents-Voyers.

12^o La délibération par laquelle le conseil municipal de la commune de Masclat, demande la construction immédiate du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 85, sur lequel elle porte ses journées de prestations; elle approuve, en outre, le tracé du chemin vicinal ordinaire numéro 3, de la commune de Masclat.

M. le président donne connaissance à la Commission d'une lettre adressée à M. le directeur des prisons, par laquelle il signale que le nommé Roques, prévenu de vol, a tenté de se suicider (par strangulation). M. le Directeur demande, en conséquence, qu'il soit installé des cellules individuelles destinées à empêcher les suicides.

La Commission pense que la cellule individuelle, loin de détourner le prévenu de l'idée des suicides ne ferait au contraire, que le pousser à cette extrémité en le privant des relations avec ses co-détenus qui, dans le cas présent, ont été la seule cause qui ait empêché Roques de se donner la mort.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire, Signé : LABORIE.

(à suivre)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS.

Par arrêté préfectoral en date du 12 mars, les électeurs commerçants de l'arrondissement de Cahors sont convoqués pour le dimanche, 24 mars courant, à 10 heures du matin, à l'effet de procéder à l'élection des membres du Tribunal de commerce de Cahors.

La moitié des juges et juges suppléants à élire devront rester en fonctions pendant deux années et l'autre moitié pendant un an seulement.

Cette répartition devra se faire suivant l'ordre du tableau, le maintien en exercice pendant deux ans, appartenant à ceux des élus qui auraient obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Souscription pour le sou des Chaumières.

Liste supplémentaire.

LYCÉE DE CAHORS

Maîtres et élèves..... 450 fr.

Un arrêté, de M. le Préfet du Lot, nomme instituteur à Gramat, M. Arènes Jean, en remplacement de M. Baldy, en congé pour raison de santé.

Et M^e Estival, Zénaïde, institutrice communale de 2^e classe, à Montredon.

La commission du budget vient de supprimer, pour cette année, les concours régionaux et a réduit de 1,500,000 francs ce chapitre au budget du ministère de l'agriculture et du commerce.

Dans la nuit du 7 mars courant, un incendie a dévoré une grange située sur la commune de Loubressac, rien n'a pu être sauvé, malgré les secours; 100 quintaux de foin, 50 moutons, deux charrettes et autres instruments d'exploitation, ont été la proie des flammes.

Les pertes sont évaluées à 3,600 fr. L'immeuble était assuré.

Un autre incendie a consumé deux granges contiguës, situées sur le territoire de la commune de Quissac, la perte évaluée à 3,200 fr. est couverte par une assurance.

Le sieur Vaysse, Jean, âgé de 55 ans, passeur au bac de Gagnac, sur le Cère, s'est noyé en faisant son service; le dernier voyageur qu'il avait transporté d'une rive à l'autre avait constaté l'état d'ivresse du malheureux passeur.

Aux termes d'une circulaire ministérielle à MM. les préfets en date du 3 mars, les demandes d'inscription pour le concours d'admission dans une des écoles polytechnique, spéciale militaire et de médecine militaire, doivent être formulées sur papier timbré, de même que les demandes de bourse et de trousseau dans cet établissement ainsi qu'au Prytanée militaire. Les documents officiels à produire à l'appui de ces demandes en sont seuls exempts.

Par décision du ministre de l'instruction publique en date du 19 février courant, une réunion des délégués des sociétés savantes, pour les travaux scientifiques seulement, aura lieu à la Sorbonne, les lundi 1^{er} avril, mardi 2, mercredi 3, et, s'il y a lieu, les jours suivants. Pendant ces journées, des lectures, expériences et communications scientifiques pourront être faites par les délégués de Sociétés savantes, les professeurs etc. qui se seront fait inscrire d'avance pour prendre part à ce concours.

Celle des séances dans laquelle seront distribuées les récompenses accordées sur la proposition de la section des sciences du Comité des travaux historiques sera présidée par le Ministre.

La réunion de cette année ne concerne absolument que les personnes qui s'occupent de travaux scientifiques, les deux sections d'histoire et d'archéologie du comité n'auront, pour cette fois, ni séance de lecture, ni distribution de récompenses.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 2 au 9 mars 1872.

Naissances.

Théron Marie, rue coin de Lastié. — Bachié Marie-Jeanne-Joséphine, rue coin de Lastié. — Lartigue Hélène-Marie-Louise, rue Nationale. — Lérés Baptistine-Jeanne-Marie, rue des Elus. — Arbouys Jenny-Irma, aux Ramonets. — Coste Rosa, faubourg Cabessut.

Mariages.

Peyrefitte Armand, et Combalbert Marie.

Décès.

Bauviel Pauline, couturière, 35 ans, célibataire, rue Salvat. — Linorés Eloi-Jean, gemètre, 61 ans, hospice. — Girou Lucien, 15 mois, place au bois. — Auduy Pauline, 15 mois, rue Mascoutou. — Cahuzac Guillaume, portefaix, 63 ans, à Labarre. — Sevin (de) Rose-Louise-Berthe-Yvonne, 6 mois, rue Portail-au-Vent. — Paganel Jeanne-Françoise, 14 mois, à Labarre. — Carrié Pierre, 22 mois, rue Mascoutou. — Marie Paul-Michel, rue Bousquet. — Tardieu Marie, 2 mois, rue du Château.

L'ÉGLISE ET L'ÉCOLE

II

Mais ces beaux règlements ont-ils été appliqués? « La France avant 1789 était, on peut le dire sans exagération, lisons-nous dans la revue déjà citée, couverte d'écoles destinées à instruire le menu peuple; il y en avait même dans les petits villages, comme le démontre l'article 25 de l'édit de 1693, conçu en ces termes : « Les régents, précepteurs, maîtres et maitresses « des petits villages, seront approuvés par les « curés des paroisses ou autres ecclésiastiques « qui ont le droit de le faire. » Il y en avait dans toutes les paroisses des bourgs et des villes, paroisses beaucoup plus nombreuses alors qu'aujourd'hui. C'était l'ancienne coutume, les conciles en imposaient l'obligation au clergé, et d'ailleurs nos rois y veillaient avec un soin extrême. —

Nos derniers rois, écrivait en 1771 M^e Guy de Rousseau de Lacombe, avocat au Parlement de Paris, ont réuni dans leurs ordonnances les dispositions de leurs prédécesseurs et celles des conciles, et trouvant les écoles établies presque partout, ils ont veillé à en maintenir la discipline et à les rendre fréquentées.

Bien plus, à côté des écoles ordinaires, on avait créé des écoles dites de charité. L'on mettra sur les portes des maisons où se tiendront les dites écoles, écrit M^e Guy, une inscription portant: Ecole de charité pour les pauvres de la paroisse. Ne seront reçus dans les écoles de charité que les enfants vraiment pauvres de la paroisse, reconnus tels par le sieur curé. Il en sera tenu registre, qui sera signé de lui tous les six mois, où seront exprimés les noms, surnoms et demeures desdits enfants, et défenses seront faites aux autres maîtres et maîtresses d'école d'inquiéter et de troubler les maîtres et maîtresses d'école de charité dans l'exercice de leurs fonctions, par visites, saisies ou autrement, sous quelque prétexte et manière que ce puisse être.

De ces indications il résulte, dit la même revue, que la plupart des paroisses, celles au moins qui n'étaient pas entièrement dénuées de ressources, avaient une double école de garçons et une double école de filles; les premières pour les familles du peuple jouissant d'une certaine aisance, les secondes pour les familles pauvres et réduites à la misère. C'est ce que fait entendre assez clairement dans un traité spécial sur ces matières, publié en 1769, M. Daniel Jousse, conseiller au présidial d'Orléans: « Il y a ordinairement dans chaque paroisse, dit-il, deux écoles de charité pour les enfants pauvres: l'une pour les garçons et l'autre pour les filles. Or, l'école de charité n'étant ouverte qu'à ceux dont l'indigence avait été publiquement constatée, elle n'excluait pas et ne pouvait pas exclure ordinairement l'école réservée aux autres enfants

du peuple. » A toutes ces écoles, il faut ajouter, dit la même revue, de nombreuses écoles monastiques, ouvertes, elles aussi, aux enfants du peuple; il faut ajouter des écoles tenues par ces modestes instituteurs du peuple, ces fils du vénérable de La Salle, qui, en 1789, au moment où éclata la tempête révolutionnaire, étaient disséminés au nombre de mille dans cent vingt-et-une maisons de leur ordre.

Nous reconnaissons bien la cette Eglise qui a inscrit dans ses lois ces deux sentences, qui expriment sa pensée avec une si énergique brièveté: « L'ignorance est la mère de toutes les erreurs. Ignorantia, dist. 38, c. 1. » L'ignorance est à peine tolérable dans le laïque; elle est inexorable et indigne de pardon dans le prêtre. — Si in laicis, ibid., c. 3.

On est confondu, dit toujours la même revue, lorsqu'en parcourant les histoires de nos anciennes universités, on voit avec quelle générosité nos pères s'empresaient de pourvoir aux besoins des pauvres écoliers, d'ériger en leur faveur des collèges, de fonder pour eux des bourses à perpétuité. Rien ne peut donner une idée de la sainte ardeur, de la pieuse émulation avec lesquelles ils se portaient à cette bonne œuvre. Elle leur paraissait au-dessus de toutes les autres.

Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir les ouvrages de Crevier et de Du Boulay sur l'université de Paris. Je me contenterai de rappeler un seul fait. A Louvain, dans cette antique et célèbre université, où selon le témoignage de Juste Lipsé, sept à huit mille écoliers et deux mille étudiants en droit accouraient chaque année, pour recevoir les leçons de professeurs justement renommés, aucun écolier pauvre n'était refusé; tous, au contraire, étaient reçus et accueillis avec bienveillance. La charité chrétienne avait pourvu d'avance à tous leurs besoins.

Le grand nombre de bourses fondées dans cette ville en faveur des pauvres étudiants, dit le

père du Chêne, leur offre une ressource présente contre l'indigence et une porte ouverte aux dignités ecclésiastiques. Il y a à Louvain plus de quarante collèges ou maisons destinées à loger et à nourrir les pauvres écoliers qui se distinguent par leur esprit et leur étude. Ce sont autant de pépinières de bons sujets qui peuplent les classes.

Ce n'est donc pas en 1789 qu'on a songé pour la première fois à l'instruction des classes populaires.

BLAVIEL, vicaire général.

Nota. Le concile de Vaison, cité dans le premier article, est de 529 et non de 329.

Pour la chronique locale: A. Layton.

Bulletin Vinicole

On nous écrit de plusieurs points du département du Lot.

Le commerce n'achète qu'au fur et à mesure de ses besoins et encore par petite partie. Les vins nouveaux se sont considérablement bonifiés.

Vue le calme des affaires les propriétaires qui ont besoin de vendre se décident à baisser sensiblement leur prix, quoique la taille de la vigne n'y engage guère, puisque nous avons de certains parages où la vigne a plus souffert de la gelée que l'année dernière. Aussi attend-t-on avec impatience le mois de mai.

Nous avons un temps magnifique pour tailler la vigne.

Les blés sont superbes on ne peut mieux désirer, on compte sauf les accidents sur une très belle récolte.

On écrit du Bordelais:

La taille de la vigne est terminée dans notre vignoble; les viticulteurs sont médiocrement satis-

faits de cette opération. Plusieurs assurent avoir beaucoup de bois atteint par les gelées de l'hiver, et d'autres n'augurent pas favorablement des résultats qu'obtiendront les coupes faites au pied. En tous cas, la récolte 1872 et la suivante doivent être forcément peu abondantes dans notre rayon.

On écrit de la basse Bourgogne:

La dernière quinzaine du mois qui vient de finir a été très pluvieuse, aussi les travaux s'en sont ressentis, surtout la taille de la vigne. Ce travail important pour le propriétaire est très difficile cette année à cause de la gelée qui oblige le vigneron à choisir les sarments les moins mauvais pour établir la taille. Il y a aussi beaucoup de ceps qu'il faut raccourcir par la raison que les sarments n'ont poussé qu'au bas du cep par suite des gelées de l'an dernier.

On écrit de la Dordogne:

On est en ce moment en pleine taille. Cette opération se fait par un temps des plus propices. Malheureusement, les froids de l'hiver ont encore détruit quelques souches, dans les bas-fonds et principalement celles qui avaient repoussé au mois d'août dernier. Aussi la taille exige-t-elle un soin tout particulier cette année, et tout le savoir faire du vigneron, qui met beaucoup plus de temps à cette opération que les années précédentes.

Crédit Foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5%. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 % à trois ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des Capucines 19; — dans les départements: aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

PARIS AVIS AUX DAMES PARIS

RUE DU SENTIER, 2, RUE FOURBASTARD, 2, TOULOUSE

SEULE SUCCURSALE

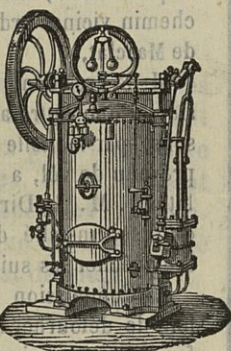
Réparation, vente, échange de Châles, Cachemire des Indes et de France, Teinture, moirage et impression de Soiries.

Monsieur SOULA et Cie, chef de la succursale de Toulouse, prévient sa nombreuse clientèle que le sieur GILIS, voyageur, demeurant à Cahors, rue du Portail-au-Vent, n'est plus représentant de leur maison.

Par conséquent, les personnes qui voudraient bien les honorer de leur confiance comme par le passé, et qui désireraient une garantie que les teintures et réparations de Châles sont faites directement par eux, sont priées de ne livrer les Châles, Soiries et autres objets, que contre la remise d'un reçu qui porte l'adresse de

SOULA et Cie, rue Fourbastard, 2, Toulouse.

Machines à vapeur verticales



Chaudières inexplosibles.

portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation; arrivant toutes montées prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à tous les usages et à toutes les industries.

Envoi franco du prospectus détaillé. J. Hermann-Lachapelle, 144, rue du Faub.-Poissonnière, à Paris.

PHOTOCHROME RIMMEL

Nouvelle Pommade rendant aux cheveux gris et à la barbe leur couleur primitive par l'action de la lumière, sans les dangers et inconvénients des Teintures immédiates ou progressives. Emploi très facile, effet certain, nuance parfaitement naturelle.

Prix 5 fr., chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de la France et de l'Etranger. DÉPÔT GÉNÉRAL A LA PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL, 17, Boulevard des Italiens, PARIS.

Plus de teintures progressives

MIXTURE ORIZALINE VÉGÉTALE

(Un seul flacon) DU DOCTEUR JAMES SMITHSON (Un seul flacon) RAMÈNE INSTANTANÉMENT LA COLORATION NATURELLE AUX CHEVEUX ET A LA BARBE POUR BLOND, CHATAIN, BRUN ET NOIR. Pas besoin de laver avant, ni après. L'application est des plus simples, le résultat est immédiat; ne tache pas la peau et ne peut jamais nuire à la santé.

La boîte, avec peigne et brosse: 6 fr. — Le flacon seul: 5 fr. LOTION VÉGÉTALE SMITHSON Pour nettoyer et préparer les cheveux et la barbe à recevoir l'Orizaline et en assurer la réussite. — Le flacon, avec brosse: 2 fr. DÉPÔT GÉNÉRAL pour la vente en gros à la maison L. LEGRAND, parfumeur, 207, rue Saint-Honoré, à Paris. Et chez tous les parfumeurs et coiffeurs de la France et de l'étranger.

AVIS AUX DAMES

F. GILIS

Teinture en tout genre, réparation et mise de châles en vêtements sans les couper.

SPÉCIALITÉ

Teinture de Crêpes de Chine et des Robes de soie. Moirage et impression de toutes soiries. Teinture des anciennes soies pour ornements d'Eglises. Mise à neuf et réparation des Tapis des Gobelins, d'Aubusson, etc. Ouverture du Magasin, le 10 Mars prochain, rue Portail-au-Vent, maison Burgalières. Ateliers quai Billié, maison Lagarrigue.

A VENDRE

à l'amiable

AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT

Une PROPRIÉTÉ située à Terre-Rouge-Cabessut, près Cahors. — Route de Cahors à Limogne.

Cette Propriété, entourée de murs, est d'une contenance d'environ 6 hectares. Elle se compose d'une grande et belle Maison sur cave, couverte en ardoises, rez-de-chaussée et deux étages; en outre, de plusieurs Bâtimens, Ecuries, Remises, Granges, Cellier, etc. — Source, Citerne avec filtre, deux grands Réservoirs, Eaux abondantes, beau Jardin anglais, Potager, Cour, Vignoble de qualité exceptionnelle. — grande pièce de terre de 1^{re} qualité, — grande quantité d'Arbres fruitiers. S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

Pour cause de maladie

UN

FOND DE QUINCAILLERIE très bien assorti.

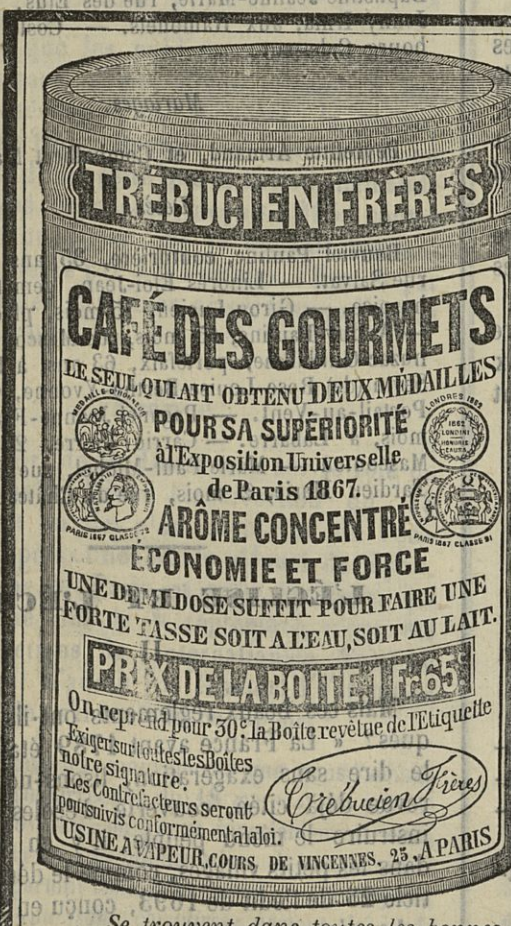
S'adresser à M. Soula Croix, rue de la Liberté, qui en est le propriétaire.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

A l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de succéder, depuis le 1^{er} novembre, à Mlle Marie MILLERAN. Son magasin est toujours situé Galerie de Fontenille.



CAFÉ DES GOURMETS

C'est là un de ces rares produits pour lesquels la faveur du public ne s'est jamais démentie, et qui, marqués de premier ordre, toujours distingués des produits analogues, ne peuvent renier leur passé et restent d'une qualité qu'on chercherait vainement dans leurs imitateurs.

Les sortes dont se compose le Café des Gourmets sont les plus délicates et les plus recherchées, le produit des meilleures récoltes des plantations les plus estimées. Les soins exceptionnels qui président à sa torréfaction, la garantie qu'il est exempt de tout mélange de chicorée ou autres substances indigènes expliquent sa supériorité incontestée. Les procédés de concentration auxquels il est soumis en font en outre un produit éminemment économique.

Une Médaille d'honneur à l'Exposition Universelle de Londres 1862. — Deux Médailles à celle de Paris 1867, en proclamant la supériorité du Café des Gourmets, n'ont du reste fait que consacrer le sentiment public qui l'avait partout hautement reconnue et appréciée.

Pour se mettre à l'abri des imitations ou des contrefaçons du Café des Gourmets, les consommateurs doivent exiger que toutes les boîtes soient scellées d'une bande au nom des producteurs, et portent sur l'étiquette leur signature.

LES CHOCOLATS ET LES TAPIOCAS

DES GOURMETS ET DE LA COMPAGNIE EUROPÉENNE provenant de la même Usine, et entourés de soins aussi recherchés que le Café des Gourmets, offrent comme lui les plus sérieuses garanties d'une qualité exceptionnelle.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 412 pages. 1 fr.

Fond d'épicerie

à céder

S'adresser au bureau du Journal.